



## Reconnaissance AEAJ N° 24239

**Titulaire**

Protector Profil GmbH  
Riedthofstrasse 184  
8105 Regensdorf  
Schweiz

**Fabricant**

-

**Groupe**

204 - Parois intérieures, non portantes

**Produit**

PROTEKTOR CW 50+50/155, CW 75+75/205, CW 100+100/255

**Description**

Paroi à montants métalliques sur socle constitué d'une double traverse, plaque en laine minérale FLUMROC FPI 38 (50mm, 38kg/m<sup>3</sup>), recouverte des 2 côtés de plaques GKB SINIAT (2x12.5mm, 708kg/m<sup>3</sup>), E=155mm

**Utilisation**

EI 90-RF1  
Htest=3000mm  
Utilisation voir pages suivantes

**Documentation**

MPA, Stuttgart: Rapport d'essai '902 3713 000/Bg' (20.07.2012), Expertise '902 3713 000' (12.04.2013)

**Conditions d'essai**

EN 1363-1, EN 1364-1

**Appréciation**

Classe de résistance au feu EI 90

**Durée de validité**

31.12.2023

**Date d'édition**

13.09.2018

**Remplace l'attestation du**

01.01.2015

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Gérald Rappo



## Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de parois non portantes est indiqué dans la norme EN 1364-1:1999, chapitre 13.

Les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes, du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité.

- Diminution de la hauteur.
- Augmentation de l'épaisseur du mur.
- Augmentation de l'épaisseur des matériaux constitutifs.
- Diminution des dimensions linéaires de plaque(s) ou de panneau(x) mais pas de son épaisseur.
- Diminution de l'espacement des montants.
- Diminution des entraxes des fixations.

### EXTENSION EN LARGEUR

Il est permis d'augmenter la largeur d'une construction identique si l'élément d'essai a été essayé avec une largeur nominale minimale de 3m et avec un bord vertical libre.

- Exigence remplie:  $B_{max}$ =illimitée

### EXTENSION EN HAUTEUR

Lorsque la hauteur des constructions était de 3m au minimum lors de l'essai, il est permis de l'augmenter jusqu'à 4m dans les conditions suivantes :

- si le déplacement latéral maximal de l'élément d'essai n'a pas dépassé 100mm ;
- les jeux d'expansion sont augmentés proportionnellement.
- Exigence remplie:  $H_{max}$ =4000mm